

VILLE DE GERBEROY
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal
du 7 février 2014

L'an deux mil quatorze, le sept février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Yvette Autricque, Maire.

Etaient présents Mme Yvette Autricque – Mmes Françoise Guineau, Marie-Catherine Portugal – MM. Bruno Blondel, Alain Delafontaine, Christian Pillon, Igor Wilkes.

Etaient représentés M. Pierre Chavonnet donne pouvoir à M. Igor Wilkes.
Mme Lise-Marie Lassalle donne pouvoir à Mme Françoise Guineau.

Etaient absents Mme Cécile Gréboval et M. Hervé Blancard.

Secrétaire de séance Mme Marie-Catherine Portugal.

Assistait également Mme Erika Péroz, secrétaire de mairie.

- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Madame Guineau souhaite que soit apportée la modification concernant la plaque apposée sur la maison de Monsieur et Madame Mercier au Pommier Malsoin. Le Conseil Municipal propose deux autres modifications :

- « inscrit »

- « la signalétique des commerçants

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu avec ces modifications.

- **Vote du compte administratif 2013**: Le Maire présente les éléments, ligne par ligne, des postes de dépenses :

✚ Fonctionnement / Dépenses

- le total des dépenses à caractère général s'élève à 53 484,69€.

- les charges de personnel s'élèvent à 62 764,15€.

- les indemnités élus, contribution au regroupement scolaire, CCAS, s'élèvent à 22 562,85€.

- les intérêts réglés en 2013 s'élèvent à 87,95€.

Le total des dépenses 2013 s'élève à 149 522,64€. (Le budget prévoyait un total de dépenses de 209 746,00€). Les dépenses ont été limitées à 71,3% des prévisions.

✚ Fonctionnement / Recettes

- les recettes des produits des services s'élèvent à 21 958,62€ dont 13 897,73€ de ventes au musée.

- les impôts et taxes procurent 68 618,04€ de recettes, dont 44 473,00€ provenant des taxes foncières et d'habitation.

- les dotations et participations de l'Etat s'élèvent à 50 593,94€.

- les revenus des immeubles s'élèvent à 14 867,25€, notamment le logement de l'école et les locations des salles : Ecole, maison du guet.

Le total des recettes 2013 s'élève à 159 479,06€. Au budget, les recettes étaient prévues à hauteur de 209 746,00€, du fait notamment de l'excédent antérieur de 49 298,00€.

✚ Investissement

Le total des dépenses réalisées s'élève à 41 742,55€. Ces dépenses concernent les travaux de restauration du Musée pour 29 371,51€ (fenêtres, peintures), les installations de voirie, le tableau électrique du local sous la salle.

Les dépenses inscrites au budget s'élevaient à 116 762,00€. Certaines dépenses n'ont pas pu être réalisées, restant dans l'attente de réponse de subventions (vitrail, tour-porte, pignon collégiale, paratonnerre.....). Tous les dossiers de subventions ont été présentés auprès du Conseil Général, de l'Etat. La réserve parlementaire a également été sollicitée (réponse positive en 2013

de Monsieur Jean-François Mancel pour les plans de signalétique à l'entrée de Gerberoy, un panneau est installé côté mur De Trobriand et un autre sera installé en avril sur le parking).
Le total des recettes s'élève à 15 648,01€ provenant du fond de compensation de la TVA.

Budget 2013 Assainissement

Dans la section exploitation, les dépenses s'élèvent à 3 979,00€ (dotation aux amortissements).
Les recettes s'élèvent à 913,47€ (redevances assainissement)

Budget 2013 CCAS

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 849,06€ dont 1 599,06€ pour les fêtes, cérémonies (Noël, 14 juillet, 11 novembre.....) et 250,00€ pour les secours d'urgence et subventions pour les enfants des écoles (Rêve de gosse).

Le total des recettes s'élève à 1 703,23€ dont 303,23€ de location des terres de la ville et 400,00€ de subvention reçue de l'association « Clos Gerberoy ». L'écart est financé du fait d'un excédent antérieur de 1 248,00€

Situation des emprunts de la commune

Le Maire présente le tableau des emprunts de la commune.

Au 31 décembre 2013, le dernier prêt en cours est totalement remboursé : l'annuité 2013 s'est élevée à 2 013,06€. Il s'agit de l'emprunt contracté en 2001, d'une durée de 12 ans, pour un capital initial de 19 818,37€, destiné à l'achat d'un tracteur

Après cette présentation, le Maire souligne que durant sa mandature, il n'y a pas eu d'augmentation des taux d'imposition, soit six années à taux constant.

Le compte administratif est équilibré, et le total des dépenses est couvert par les recettes. Pour les années à venir, il conviendra de conserver cette situation équilibrée.

La présidence est confiée à Monsieur Igor Wilkes qui soumet à l'approbation du Conseil Municipal le vote du compte administratif 2013. Le Maire, comme prévu par les textes, ne prend pas part au vote et quitte la salle du Conseil.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2013.

Après ce vote, Monsieur Wilkes indique qu'il sera intéressant de comparer l'évolution des charges de 2008 à 2013.

- **Préparation du budget 2014** : Le Maire propose que le budget 2014 soit préparé dans les grandes lignes par l'actuel Conseil Municipal en conservant les grands équilibres du budget précédent. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. La commission du budget sera réunie le vendredi 14 mars 2014 à 20h30, et la séance du Conseil Municipal se déroulera le samedi 15 mars 2014 à 11h30 avec pour ordre du jour le budget 2014.
Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour le poste « charges de personnel » pour 2014. Elle demande l'accord pour l'avancement des deux agents municipaux : Monsieur Debure (+ 13 points) et Madame Peroz (+ 12 points), et l'accord de procéder au recrutement d'une secrétaire de mairie en contrat à durée déterminée d'un an en remplacement de Madame Peroz Erika, qui quittera ses fonctions au 31 mars 2014.
Le Conseil Municipal adopte ces deux propositions à l'unanimité et autorise Le Maire à effectuer les démarches de recrutement.
- **Demande de subvention au titre de la dotation des équipements des territoires ruraux** : Suite à la réunion du comité travaux pour le plan de circulation et stationnement à Gerberoy, la proposition effectuée en décembre 2012 par l'ADTO est retenue en partie ; Cette proposition est la suivante :
 - 1) Rendre la circulation à sens unique
Autorisé → de Songeons vers Wambez
Non autorisé → de Wambez vers Songeons, sauf riverains munis d'un badge.
 - 2) Limiter la vitesse à 30 kms/ heure dans Gerberoy et ralentir l'accès en provenance de Songeons par la pose d'un « Stop » à l'entrée (mare) qui croise la promenade des remparts
 - 3) Interdire le stationnement intramuros sauf riverains munis d'un badge.
 - 4) Positionner des places de stationnement au faubourg Saint-Jean « réservé riverains et handicapés ».

- 5) En attente des travaux sur le parking, renforcer la signalétique au carrefour de Wambez pour orienter les visiteurs vers le parking : Signalétique au sol, signalétique panneau « parking » (Les autres panneaux devront être enlevés pour favoriser la lisibilité).
- 6) Déplacer le panneau Gerberoy (en provenance de Wambez) au niveau du carrefour de Buicourt.

Le projet de plan de circulation et de stationnement à Gerberoy est adopté à l'unanimité.

En ce qui concerne le Pommier Malsoin, la décision est la suivante :

- 1) Pose d'un radar pédagogique
- 2) Marquage au sol des places de stationnement

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour présenter à la DETR la demande de subventions pour la réalisation des travaux concernés.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité. Cette demande sera donc transmise à la DETR.

- **Courrier à la Mairie de Songeons concernant l'assainissement** : Le comité assainissement s'est réuni le 10 janvier 2014 et il a été fait état de contrôles réalisés par le SPANC. La commune de Gerberoy a opté pour l'assainissement collectif, et a fait le choix de proposer de réaliser ses travaux en partenariat avec Songeons qui devra prochainement faire face à une sous capacité de ses installations d'assainissement. Plusieurs contacts, rencontres et courriers ont été échangés avec la municipalité de Songeons, et une réponse favorable a été adressée par la commune de Songeons à la commune de Gerberoy. Ceci évitera de réaliser une station d'épuration pour la seule commune de Gerberoy, et donc permettra de partager les coûts d'investissement et amortissements. Le Maire, sur proposition du Conseil, va adresser une lettre à la municipalité de Songeons. Le projet de courrier est adopté à l'unanimité. Par ailleurs, le Maire prendra contact avec la CCPV concernant les contrôles SPANC.
- **Cotisations 2014** : Le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal le règlement 2014 des cotisations suivantes :
 - Union des Maires de l'Oise : Le montant est de 101,22€ - Adopté à l'unanimité
 - Assistance Départementale des Territoires de l'Oise : Le montant est de 105,60€ - Adopté à l'unanimité
 - Association « Les plus beaux villages de France » : Le montant est de 338,00€ - Adopté à la majorité (2 abstentions)
 - Musée d'Hétomesnil : Le montant est de 15,00€ - Adopté à l'unanimité
- **Modification statutaire du syndicat d'électrification de l'Oise, et adhésion de la commune de Bouillancy au syndicat** : Le Maire présente le modèle de délibération du syndicat d'électrification de l'Oise, qui indique que les statuts du syndicat ont été validés par arrêté préfectoral du 29 novembre 2013. Il est proposé l'adhésion de la commune de Bouillancy. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'adoption de cette délibération.
- **Devis rideaux pour le musée communal** : Madame Lassalle a présenté un devis. L'examen du devis est reporté à une prochaine séance du Conseil Municipal.
- **Diverses demandes de subvention** : Le Maire présente plusieurs demandes de subventions :
 - ✚ L'association « Rêves de Gosses » : Avis négatif
 - ✚ L'association « départementale des personnes handicapées » : le Conseil propose unanimement de reconduire l'opération « brioches » en 2014.
 - ✚ Foyer rural : Deux enfants de Gerberoy sont concernés par les activités du foyer rural. Le Conseil propose 2x 15€. Adopté à l'unanimité.
- **Procédure INPI** : Le Maire rappelle les diverses tentatives amiables pour le renoncement de deux déclarants des marques - gerberoy, GERBEROY, Clos Gerberoy
 - Rose de Gerberoy

Aucune copie de renoncement à ces marques n'a été transmise. La date limite du 6 février 2014 pour règlement amiable ayant été dépassée, malgré les trois tentatives amiables par écrit, le

Conseil Municipal confirme unanimement sa décision de porter l'affaire devant le tribunal de Grande Instance de Lille, et confie la défense de ce dossier au cabinet JP ESCANDE (Maître J.P. Escande et Maître Ghislaine Rajot)

- **Informations diverses :**

- ✚ Installation de l'Office de Tourisme : La commune de Gerberoy a proposé à l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et de ses vallées, de s'installer dans l'ancienne école jusqu'au 31 janvier 2015, dans l'attente de réalisation des travaux dans la maison Robine. Les délais présentés ne semblent pas permettre la réalisation des travaux.

Le Maire a rencontré, avec le Président de l'OTSI Monsieur Porquier, le Maire de Marseille en Beauvaisis qui indique son accord pour que l'Office de Tourisme conserve ses locaux dans la salle de Marseille en Beauvaisis.

Par conséquent, la salle du rez de chaussée de la maison Robine sera de nouveau proposée pour l'accueil de l'OTSI en saison 2014 ; le local pour l'accueil permanent sera à examiner après les élections de la Communauté de Communes de la Picardie Verte en avril 2014.

- ✚ Fête des Roses 2014 : Madame Guineau propose la tenue d'une réunion d'organisation en février 2014, regroupant les organisateurs de 2014. Cette rencontre est proposée le samedi 22 février 2014 à 10h30, salle de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 00h35.